



Assurer un meilleur accueil et suivi des plus jeunes

QUELQUES CHIFFRES CLÉS

- ➔ **+ de 30 000** écoles, crèches, établissements d'accueil, équipements de quartier, centres de loisirs sur les territoires urbains en France.
- ➔ **+ de 6 millions** d'élèves du premier degré en France.
- ➔ **+ de 15 milliards** d'euros consacrés aux dépenses de fonctionnement des établissements scolaires par les communes et intercommunalités en 2020.
- ➔ **4 milliards** d'euros consacrés aux dépenses d'investissement des établissements scolaires par les communes et intercommunalités en 2020.
- ➔ **950 euros** par élève sont consacrés en moyenne par les communes et intercommunalités pour le fonctionnement des écoles, soit plus que l'Education nationale.

L'école est l'une des compétences historiques des communes. Les collectivités sont en première ligne, en finançant les écoles et en mobilisant des équipes éducatives, aux côtés des personnels de l'Education nationale.

Aussi, l'accueil des plus jeunes enfants en crèche collective, auprès d'assistants maternels ou dans des équipements associatifs, est essentiel, notamment pour soutenir les familles les plus précaires, qui ne peuvent pas bénéficier pas d'un mode de garde pour leurs enfants. Agir contre cette discrimination sociale ou territoriale, ouvrir davantage de places, œuvrer pour la qualité et l'attractivité de ces métiers sont des enjeux majeurs. Et si la petite-enfance devenait une compétence intégra-

lement confiée au bloc communal, pour répondre plus efficacement à ces défis ? Si elle ne pas être nécessairement obligatoire à court terme, elle doit surtout être encouragée pour les communes ayant fait le choix de cette responsabilité. Elle devrait prendre en compte la richesse de la diversité des modes d'accueil sur les territoires, en promouvant leur diversité, afin que les parents puissent avoir le choix du mode de garde pour leurs enfants.

Par un mode de financement qui doit évoluer tout en répondant aux enjeux de la transition écologique (rénovation thermique des écoles, restauration...), le secteur de la petite-enfance doit associer les acteurs publics et privés, au service des jeunes et de leur avenir. Permettre l'accueil des enfants est un enjeu de société, qui doit répondre aux défis de notre temps et ne doit pénaliser ni les jeunes, ni les personnels, ni les parents, et plus encore les familles monoparentales, notamment dans leur activité professionnelle.



La méthode prônée par les élus de France urbaine

Les élus des grandes villes, agglomérations et métropoles prônent un tandem alliant confiance et solidarité entre les acteurs, qui doit devenir la norme au niveau national, comme elle existe déjà souvent sur les territoires. Pour plus de lisibilité de l'action publique, France urbaine appelle à mieux coordonner l'activité des différents acteurs, nécessité mise en exergue durant la crise sanitaire de Covid-19, et à enrayer la frénésie législative ou normative, dictée par chaque ministère, afin d'agir dans la durée et de ne plus subir des charges nouvelles dans les budgets locaux, sous-compensées et sans en connaître les résultats, que ce soit pour les rythmes scolaires, l'éducation prioritaire ou l'instruction obligatoire dès trois ans.



Des propositions concrètes

- **Refondre totalement les aides nationales pour la petite enfance ;**
- **Faire évoluer la Fonction publique territoriale et revaloriser l'attractivité de tous les métiers « à la personne »,** notamment ceux de la petite-enfance, de l'animation, de la restauration scolaire, de l'accompagnement du handicap ou des transports scolaires ;
- **Constituer des filières professionnelles « petite-enfance » et « animation »,** y associant notamment des employeurs aux statuts divers ;
- **Confier une compétence locale obligatoire de la petite-enfance,** financée avec des transferts financiers de l'Etat adaptés à la réalité des enjeux du secteur ;
- **Engager un programme national de financement de construction ou d'extension de lieux d'accueil de la petite-enfance** (Equipement d'accueil du jeune enfant, Maison d'Assistants Maternels...);
- **Créer un conseil permanent de la petite-enfance** entre le ministère, la branche famille (Caisse nationale des allocations familiales) et les employeurs publics ;
- **Mettre en œuvre des actions innovantes dans les âges « passerelle »,** allant au-delà des seules structures liées aux âges ;
- **Créer un conseil permanent de l'éducation,** associant notamment l'Education nationale et les collectivités, et revoir la chaîne de la concertation et de la coopération État-collectivités (carte scolaire, projet éducatif territorial...);
- **Associer France urbaine au sein du Conseil supérieur de l'éducation ;**
- **Disposer d'un outil indépendant d'évaluation des politiques publiques, notamment de l'éducation ;**
- **Réformer en profondeur les instances « improductives »** telles que conseils d'écoles ou les Conseils départementaux de l'Education nationale, en engageant un travail d'évolution de l'école primaire et de ses instances ;
- **Evaluer la loi concernant l'instruction obligatoire à 3 ans et sa mise en œuvre, sans remettre en cause la scolarisation dès 3 ans voire 2 ans.** La loi a entraîné un surcoût non compensé pour les communes sans assurance d'une plus grande scolarisation des enfants de 3 ans.
- **Maintenir les jardins familiaux,** selon les demandes des communes ;
- **Soutenir les communes pour la construction d'écoles susceptibles d'être transformées pour de nouveaux usages** pour anticiper les évolutions démographiques, en optimisant ces espaces publics privilégiés dans les villes et les quartiers et en soutenant leur rôle dans la lutte contre le réchauffement climatique (végétalisation, rénovation thermique...);
- **Ouvrir le Service National Universel à d'autres jeunes et d'autres territoires ;**
- **Donner aux collectivités urbaines la capacité de recruter des animateurs formés,** ayant la capacité de se voir financer le brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (BAFA) ;
- **Permettre aux territoires urbains d'expérimenter ou de gérer des fonds par délégation dans le domaine de la jeunesse.**

POUR ALLER PLUS LOIN

- **Faire évoluer les statuts, au sein de l'Education nationale et de la Fonction publique territoriale,** pour une plus grande attractivité, une meilleure motivation, une gestion des carrières plus dynamique ;
- **Créer un « ministère de l'Accès au savoir »,** traitant de l'ensemble des compétences de l'accompagnement éducatif des enfants, dans le respect des responsabilités de chaque structure.